



SEN RFP-013 21/22

Papier multi-usage et enveloppes Questions et Réponses # 2

Le 26 août 2021

- Q1.** Pour le papier à reprographie à usages multiples, il n'existe plus de papier à reprographie 100% post-consommation qui détiennent une certification Ecologo (ex. Rolland a décidé de ne pas renouveler sa certification Ecologo).
Mais ils continueront à subir des tests scientifiques rigoureux, des audits exhaustifs, ou les deux, pour prouver leur conformité à des normes de performance environnementale strictes, établies par des tiers. Accepteriez-vous un produit répondant à une norme environnementale équivalente que l'usine pourrait justifier par une lettre l'attestant ?
- R1.** Les certifications équivalentes seront acceptées pour les éléments détaillés dans le tableau 1 ci-dessous.:
- Forest Stewardship Council (FSC)
 - Sustainable Forestry Initiative
 - CSA

Tableau 1

Papier à reprographie 8,5 po x 11 po à usages multiples; poids à la rame – 20 lb; certifié EcoLogo; contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation
Papier à reprographie 8,5 po x 14 po à usages multiples; poids à la rame – 20 lb; certifié EcoLogo; contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation.
Papier à reprographie 11 po x 17 po à usages multiples; poids à la rame – 20 lb; certifié EcoLogo; contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation.

- Q2.** Pour l'annexe "B" - Base de paiement, vous avez besoin de prix pour les années 1 à 5. Nous pouvons confirmer le prix pour la première année, mais pour les autres années, comme nous ne pouvons pas prévoir où seront les prix des fabricants et que nous ne pouvons pas fixer un prix spécifique, accepteriez-vous plutôt un prix ferme pour la première année et pour les autres années, s'il y a une augmentation de prix, nous fournirions une lettre du fabricant justifiant cette augmentation?
- R2.** Les prix indiqués ci-dessous pour les produits énumérés resteront en vigueur pour la période initiale de trois ans de la convention d'offre à commandes.
Comme indiqué dans la Partie 6 - Conditions de travail et de paiements, section 2 Prolongation de l'offre à commandes, si le Sénat décide d'exercer l'option de deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an et que cette option est accordée par le fournisseur dans les mêmes conditions, les prix peuvent être négociés.